

L'économie sociale et solidaire : un ancrage territorial marqué, avec 11,8 % de l'emploi ligérien

Insee Analyses Pays de la Loire • n° 147 • Novembre 2025



L'économie sociale et solidaire (ESS) est fortement implantée dans les Pays de la Loire, avec 11,8 % de l'emploi régional en 2022. Dans l'ESS, trois salariés sur quatre travaillent dans une association, principalement dans les secteurs de la santé humaine et l'action sociale, et de l'enseignement privé. La majorité des établissements comptent moins de 10 salariés. L'emploi y est très féminisé, et le temps partiel plus fréquent que dans l'ensemble de l'économie. Par ailleurs, l'ancrage territorial de l'ESS est contrasté. Sa présence est marquée dans les zones rurales, où les établissements sont généralement de petite taille et plus souvent des associations. Les activités financières et d'assurance se concentrent pour leur part dans les espaces urbains denses. Enfin, la moitié des emplois liés aux fondations se situent dans les territoires urbains intermédiaires.

Concilier activité économique, utilité sociale et solidarité, tel est le mode d'entreprendre de l'**économie sociale et solidaire (ESS)**. Ses structures s'ancrent dans les territoires, où elles développent des activités de service variées et de proximité pour les populations. Elles accompagnent des enjeux territoriaux majeurs, tels que le vieillissement de la population, le handicap, l'emploi, la transition écologique ou encore l'éducation, et contribuent à la cohésion sociale.

En 2022, 14 500 établissements de l'ESS sont implantés dans les Pays de la Loire. Ils emploient 153 100 salariés en **équivalent temps plein (EQTP)**, soit 11,8 % de l'emploi ligérien. Ainsi, la région se place au deuxième rang derrière la Bretagne (13,0 %), et nettement au-dessus de la France métropolitaine (9,6 %). Le poids historique de l'agriculture, avec ses coopératives, l'implantation de mutuelles ou encore l'émergence ancienne de réseaux associatifs contribuent à l'ancrage régional de l'ESS. Entre 2021 et 2022, l'emploi dans l'ESS progresse fortement dans les Pays de la Loire (+3,7 %),

► 1. Établissements employeurs et emploi salarié en EQTP dans l'ESS dans les Pays de la Loire en 2022

Famille	Nombre d'établissements	Répartition des établissements (en %)	Effectifs salariés (en EQTP)	Répartition des effectifs (en %)
Association	12 050	83	112 600	73
Coopérative	1 820	13	27 400	18
Mutuelle	510	3	8 900	6
Fondation	100	1	4 200	3
Total	14 480	100	153 100	100

Lecture : Dans les Pays de la Loire, 12 050 établissements employeurs sont des associations, soit 83 % de l'ensemble des établissements employeurs de l'ESS. Les associations emploient 112 600 personnes, soit 73 % des effectifs salariés de l'ESS.

Champ : Établissements employeurs de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Source : Insee, Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) 2022.

davantage qu'au niveau national (+3,2 %). Néanmoins, en France comme dans la région, le contexte récent avec notamment la baisse des subventions publiques peut fragiliser cette dynamique.

Trois salariés de l'ESS sur quatre travaillent dans une association

Premier employeur de l'ESS en 2022, le secteur associatif concentre une grande partie de l'emploi salarié (73 %) et des

établissements employeurs (83 %) ► **figure 1**. La santé humaine, l'action sociale et l'enseignement constituent le cœur des activités associatives : près des trois quarts des salariés des associations y travaillent.

Deuxième acteur économique de l'ESS, les coopératives emploient 18 % des salariés du secteur. Parmi ces structures, les coopératives bancaires sont les principales employeuses, avec 8 % de l'emploi de l'ESS. Elles regroupent deux fois plus de salariés que les coopératives agricoles (4 %).

En partenariat avec :



Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee des Pays de la Loire et la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire.

Enfin, les mutuelles et les fondations sont moins implantées, dans la région comme au niveau national. À elles deux, elles représentent moins d'un emploi de l'ESS sur dix. Entre 2021 et 2022, l'emploi salarié reste stable dans les mutuelles mais progresse fortement dans les fondations (+27 %). En effet, les associations Cemavie et Saint Jean de Dieu et leurs établissements changent de statut pour devenir des fondations en 2022.

Santé humaine et action sociale, enseignement privé : principaux secteurs de l'ESS

Dans les Pays de la Loire, le secteur de la santé humaine et l'action sociale concentre 39 % des salariés de l'ESS. Ces professionnels interviennent auprès de publics fragiles. Ils exercent dans des établissements dédiés (structures d'accueil des enfants, instituts médico-éducatifs, maisons de retraite, etc.) ou assurent une aide à domicile.

L'enseignement privé est également implanté dans la région. Constitué d'enseignants et de personnels éducatifs des établissements catholiques, ce secteur pèse nettement plus dans l'emploi régional de l'ESS (21 %) qu'au niveau national (14 %). En 2022, 2 100 emplois salariés en EQTP sont créés dans l'enseignement privé de la région, dont la moitié dans les collèges et lycées.

En dehors de ces secteurs prédominants, les salariés de l'ESS travaillent dans les activités financières et d'assurance, les arts, spectacles et activités récréatives, ainsi que dans le commerce.

Trois quarts des établissements employeurs ont moins de 10 salariés

Les établissements employeurs de l'ESS sont le plus souvent de très petite taille : les trois quarts comptent moins de 10 salariés. Toutefois, ces structures concentrent moins de salariés que dans l'ensemble de l'économie régionale (16 % contre 22 %). Parallèlement, 73 % des salariés de l'ESS travaillent dans des entreprises de 10 à 250 salariés, nettement plus que dans l'ensemble de l'économie régionale (59 %).

Les établissements non employeurs de l'ESS sont nombreux ► **encadré 1**, et le rôle des bénévoles est essentiel au fonctionnement des structures de l'ESS ► **encadré 2**. Au sein des établissements employeurs, ils viennent en appui des salariés, tandis que les établissements non employeurs reposent entièrement sur leur engagement.

► Encadré 1 – Dans les Pays de la Loire, un tiers des établissements de l'ESS n'ont pas de salarié

En 2022, 8 000 établissements de l'ESS n'ont pas de salarié, soit une structure de l'ESS sur trois. Ces établissements non employeurs fonctionnent uniquement grâce à l'engagement de bénévoles, qui jouent un rôle primordial dans cette économie pour favoriser et entretenir le lien social.

Les établissements non employeurs sont à 93 % des associations. Celles-ci proposent principalement des activités sportives, culturelles et de solidarité au sein d'organisations associatives (36 %), mais également des services de proximité, notamment dans les arts, spectacles et activités récréatives (34 %).

Par ailleurs, ces établissements non employeurs sont aussi bien présents dans les communes urbaines que rurales.

► Encadré 2 – Une place essentielle du bénévolat dans l'ESS

En 2024, en France, 12,5 millions de personnes de 15 ans ou plus sont bénévoles dans au moins une association, soit une personne sur quatre [Bazin et al., 2024]. Parmi ces bénévoles, 5,5 millions s'impliquent de façon hebdomadaire, en parallèle d'une activité professionnelle. Les plus jeunes et les plus diplômés sont davantage engagés dans les associations. Ainsi, un quart des personnes de 15 à 34 ans, et un tiers des personnes ayant un diplôme de niveau bac+2 ou plus, sont bénévoles dans au moins une association.

Les bénévoles maintiennent un haut niveau d'engagement, mais la forme de cette contribution évolue : depuis plusieurs années, ils s'investissent davantage sur des projets plus limités dans le temps. Dans les Pays de la Loire, par exemple, plus de 6 000 bénévoles contribuent au bon déroulement du festival du Hellfest à Clisson, qui mobilise seulement 82 salariés. Par ailleurs, les structures associatives peinent à mobiliser des bénévoles sur des actions de plus long terme ou qui engagent davantage leur responsabilité, notamment en matière de gouvernance.

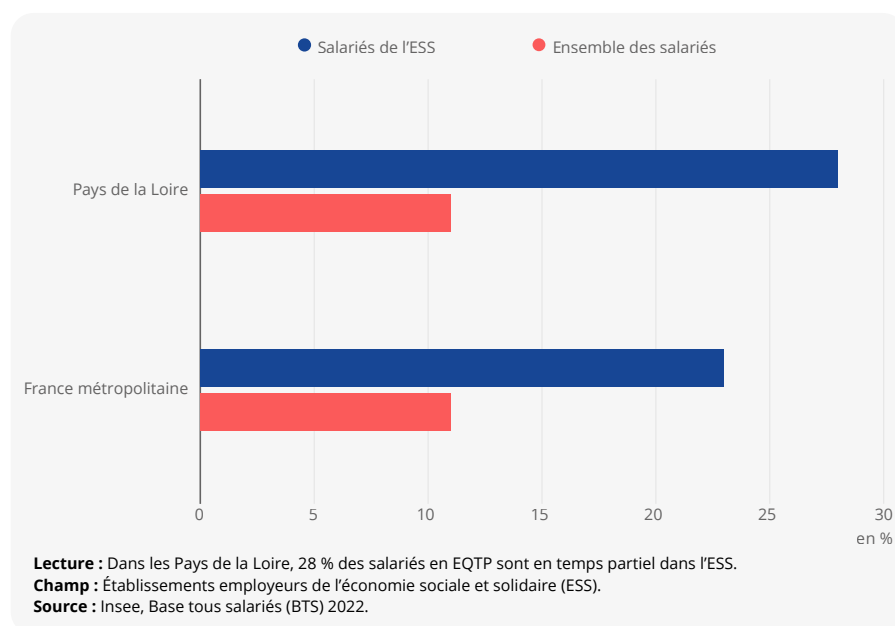
L'ESS largement féminisée, avec davantage de temps partiel

Dans les Pays de la Loire comme en France métropolitaine, l'ESS est largement féminisée. En effet, dans la région, 64 % des salariés sont des femmes, contre 42 % dans l'ensemble de l'économie.

Par ailleurs, le temps partiel est nettement plus répandu dans l'ESS. Dans la région, 28 % des salariés sont

concernés en 2022 ► **figure 2**, soit trois fois plus que dans l'ensemble de l'économie ligérienne. Cet effet est plus marqué qu'en France métropolitaine. En particulier, un tiers des salariés des associations sont à temps partiel, soit quatre fois plus souvent que dans les coopératives. Certains secteurs recrutent davantage du personnel à temps partiel (enseignement privé, santé humaine, action sociale) alors que d'autres très peu (activités financières, assurance, commerce).

► 2. Part des salariés à temps partiel dans les Pays de la Loire et en France métropolitaine, en 2022



L'ancrage de l'ESS est contrasté selon les territoires

L'ESS est implantée de façon disparate au sein de la région ► **figure 3**. Ainsi, dans la communauté de communes de Sud Retz Atlantique, l'ESS emploie 22,5 % des salariés, part la plus élevée de la région. Cinq groupements d'employeurs y pérennisent l'emploi saisonnier dans le domaine du maraîchage, dont Pomalie à Machecoul-Saint-Même, et concentrent un tiers des effectifs salariés de l'ESS du territoire. Dans la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas-des-Bois, 20,5 % des salariés travaillent dans l'ESS. Ils exercent principalement dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, en lien avec la présence de l'Esatco (un établissement ou service d'accompagnement par le travail) à Pontchâteau. Dans ces deux territoires, l'enseignement secondaire privé est bien implanté, avec de grands collèges et lycées privés (les groupes scolaires Saint-Joseph à Machecoul-Saint-Même et Gabriel Deshayes à Saint-Gildas-des-Bois). À l'inverse, l'ESS est en retrait dans deux intercommunalités sarthoises où le tissu industriel est très présent : le Val de Sarthe (3,7 % de l'emploi total) et le Pays de l'Huisne Sarthoise (4,4 %).

Malgré ces disparités territoriales, l'ESS est solidement implantée dans tous les départements de la région avec plus d'un emploi sur dix, niveau supérieur à la moyenne nationale. Selon les départements, les établissements se structurent de manière différente : davantage de coopératives sont implantées en Vendée qu'au niveau régional (+4,9 points), de fondations dans la Sarthe (+3,0 points), d'associations en Mayenne (+1,9 point) et de mutuelles en Maine-et-Loire (+1,4 point).

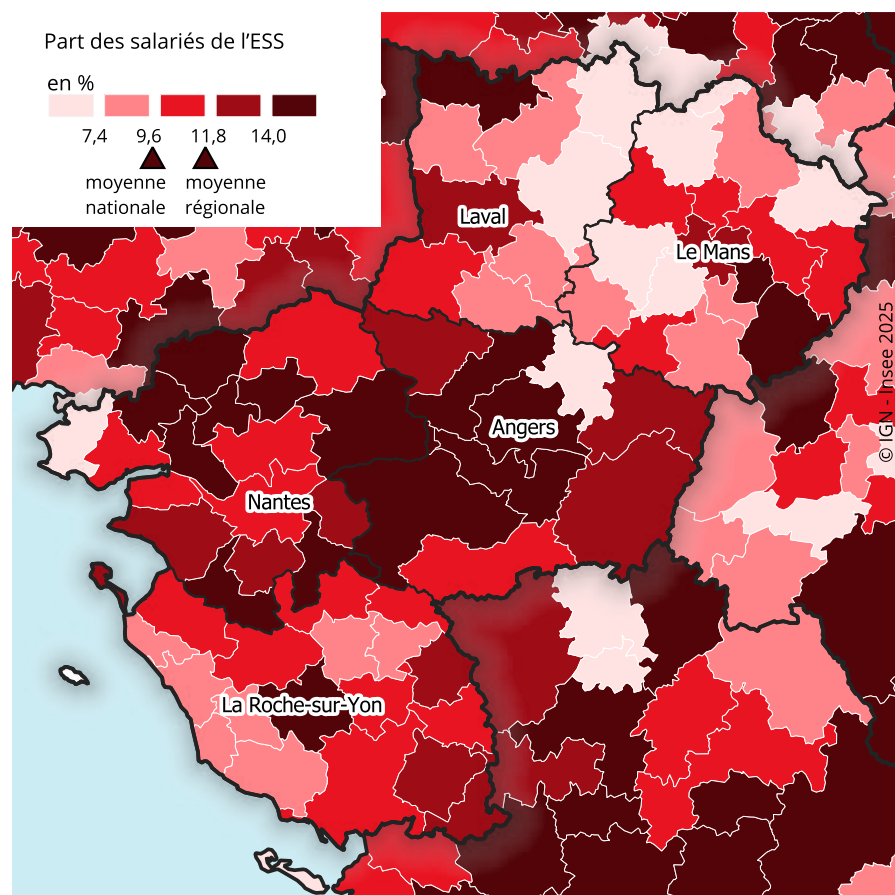
L'ESS présente dans le rural, en proximité avec la population

Dans les Pays de la Loire, les **zones rurales** occupent une place significative dans l'ESS, avec trois salariés sur dix en 2022. Ainsi, l'ESS ligérienne pèse 11,9 % de l'emploi rural en 2022, niveau similaire à celui de la région.

En milieu rural, 78 % des salariés exercent leur activité au sein d'une association, soit 4 points de plus que la moyenne régionale. Ils travaillent principalement dans la santé humaine et l'action sociale (structures d'aide à domicile, centres médico-sociaux), mais aussi dans l'enseignement, où la présence d'écoles privées est marquée.

Dans les communes rurales, les petites structures associatives de moins de 50 salariés sont très nombreuses et

► 3. Part des salariés de l'ESS dans l'emploi salarié total en EQTP par intercommunalité en 2022



Note : Les informations ne sont pas représentées pour l'Île-d'Yeu, qui n'appartient à aucune intercommunalité.

Lecture : Dans la communauté d'agglomération La Roche-sur-Yon Agglomération, 18,1 % des emplois relèvent de l'ESS.

Source : Insee, Flores 2022.

emploient 70 % des salariés associatifs. Elles offrent des services de proximité auprès des jeunes, comme des écoles primaires privées ou des organismes culturels et sportifs (écoles de musique, clubs de football et de basket, etc.), avec l'appui de bénévoles.

De la même façon, les coopératives implantées dans les **zones rurales non périurbaines** sont de taille plus réduite et répondent aux besoins du territoire, avec des agences bancaires locales, ou bien des coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma). En revanche, en **zone rurale périurbaine**, les coopératives sont en moyenne de plus grande taille et concentrent 20 % de l'emploi de l'ESS, en réponse à une population de taille plus importante. De grandes coopératives agricoles et artisanales sont notamment implantées dans ces territoires.

Les grands établissements demeurent rares dans le rural : seuls six comptent 250 salariés ou plus. Ces derniers emploient deux fois moins de salariés que dans l'ensemble de l'économie ligérienne. Par ailleurs, l'ESS est plus pérenne en zone rurale, où les établissements sont implantés depuis plusieurs décennies.

Ainsi, 36 % d'entre eux ont été créés dans les années 1980 et 1990.

Enfin, l'emploi y est plus précaire : un quart des salariés sont en contrat à durée déterminée (CDD), ou en emploi non permanent (intérim, contrats aidés, apprentissage). Aussi, la main-d'œuvre y est plus âgée, avec 32 % de salariés de 50 ans ou plus, reflet d'une population locale elle-même vieillissante.

Forte présence des activités financières et d'assurance en milieu urbain dense

Dans les **zones urbaines denses** de la région (Nantes, Angers, Le Mans et leur couronne), 12,2 % des salariés travaillent dans l'ESS en 2022. Les activités financières et d'assurance sont particulièrement présentes, avec 16 % des établissements de l'ESS contre 10 % au niveau régional. Ces derniers sont principalement de grands centres de services administratifs de banques coopératives, comme le Crédit Agricole à Nantes, à Angers ou au Mans, ou bien la Banque Populaire à Saint-Herblain.

Les mutuelles occupent également une place prépondérante dans les

communes urbaines denses, tant en nombre d'établissements (+3 points par rapport à la moyenne régionale) qu'en effectifs salariés (+4 points). Des groupes tels que Groupama, Harmonie Mutuelle ou VYV y sont implantés.

Dans ces territoires, les établissements de l'ESS sont plus récents. En effet, 63 % d'entre eux ont été créés après 2010, signe d'un fort renouvellement du tissu employeur de cette économie. De plus, ces structures sont de taille plus grande : un salarié sur cinq travaille dans un établissement de 250 salariés ou plus.

Contrairement aux zones rurales, les salariés de l'ESS en zone urbaine dense occupent majoritairement des postes à temps complet et en contrat à durée indéterminée (CDI). Ils exercent fréquemment des fonctions qualifiées dans les secteurs d'activités les plus prégnants (banque, assurance). Les professions intermédiaires et les cadres sont ainsi surreprésentés : respectivement +5,4 points et +5,1 points par rapport à la moyenne régionale.

Davantage de fondations dans les zones urbaines intermédiaires

L'ESS est moins présente dans les **communes urbaines intermédiaires**, avec 11,3 % de l'emploi, part la plus faible de la région. Les fondations sont particulièrement implantées dans ces communes, avec 36 % des fondations ligériennes. Elles concentrent la moitié des emplois, notamment au sein des Apprentis d'Auteuil ou de l'AMIPI-Bernard Vendre, présents sur de nombreuses communes.

Dans les zones urbaines intermédiaires, les coopératives représentent 20 % des établissements de l'ESS, davantage qu'à l'échelle régionale (18 %). Quatre salariés d'une coopérative sur dix travaillent dans le domaine bancaire, et deux sur dix travaillent dans de vastes plateformes logistiques de commerce, comme la SCA Ouest à Saint-Étienne-de-Montluc, ou la coopérative U Enseigne à Carquefou. ●

Jean-Noël Arnoux, Laura Gallais (Insee),
Marie Teyssier (CRESS)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Méthode

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit le périmètre de l'**économie sociale et solidaire (ESS)** en France. Celle-ci comprend les quatre familles déjà prises en compte selon leur régime juridique dans le périmètre de l'économie sociale précédant la loi (associations, fondations, coopératives et mutuelles) et crée une nouvelle catégorie, les « entreprises commerciales de l'ESS ».

Le périmètre de cette étude est restreint aux quatre familles traditionnelles : associations, coopératives, mutuelles et fondations employeuses, sélectionnées à partir d'une liste de catégories juridiques de la nomenclature du répertoire Sirene. L'étude porte sur les établissements employeurs des secteurs marchands et non marchands, ayant eu au moins une activité au cours de l'année 2022. Sont cités dans l'étude les premiers établissements en termes d'effectifs salariés en équivalent temps plein.

► Sources

Fichier localisé des rémunérations et de l'emploi salarié (Flores) : constitué par l'Insee, il fournit, à l'échelle communale, le nombre d'établissements et les effectifs salariés par activité économique.

Base non-salariés : constituée par l'Insee à partir de sources administratives, elle permet de mesurer des effectifs de non-salariés et leurs caractéristiques.

Base tous salariés : constituée par l'Insee à partir des déclarations administratives des employeurs, elle fournit notamment des caractéristiques socio-démographiques sur les salariés des établissements.

► Définitions

L'emploi peut se mesurer en nombre de personnes ayant travaillé, même pendant une durée limitée. On peut aussi mesurer les emplois en **équivalent temps plein (EQTP)**. C'est le nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée, rapporté à la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. La grille communale permet de distinguer deux grandes catégories de communes : les communes **urbaines** et les communes **rurales**.

L'espace urbain est composé de l'**urbain dense**, qui correspond aux communes densément peuplées, et l'**urbain intermédiaire**, qui regroupe les communes de densité intermédiaire.

L'espace rural est composé des communes peu denses au sens de la grille communale de densité.

En croisant avec le zonage en **aires d'attraction des villes (AAV)**, il est possible de définir :

- les communes rurales **périurbaines** : ce sont les communes rurales situées dans une AAV de plus de 50 000 habitants ;
- les communes rurales **non périurbaines** (dites communes rurales autonomes) : ce sont les communes rurales situées hors AAV ou dans une AAV de moins de 50 000 habitants.

Une **aire d'attraction des villes (AAV)** est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

► Pour en savoir plus

- **Fenies-Dupont K. et al.**, « La situation de l'emploi ESS en Pays de la Loire », Note de conjoncture, Observatoire de l'ESS CRESS Pays de la Loire, juin 2025.
- **Bazin C. et al.**, « La France bénévole 2024 », Recherches & Solidarités, ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, mai 2024.
- **Fenies-Dupont K. et al.**, « Objectif 50/50 – État des lieux de l'égalité femmes-hommes dans l'ESS en Pays de la Loire », Les ressources de l'observatoire, CRESS Pays de la Loire, juin 2023.
- **Coutard G. et al.**, « Économie sociale et solidaire : davantage ancrée dans la région, notamment les associations », Insee Analyse Pays de la Loire n° 52, octobre 2017.

